

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 10 FEVRIER 2011

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, Mme BARBET, Mme YTHIER, REICHERT, GINIEIS, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Jean-Michel BELLOT à Gérard FRECHOU  
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE  
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Nathalie REGUEIRO  
Dolores CABELLO à Jean-Marie GINIEIS  
Gilles BITAILLOU à Philippe GARROTE  
Patrick MAILLET à Eliane YTHIER

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE  
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET  
René PETUYA suppléant de Jean SARASOLA  
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE  
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ  
Jeanine DUTECH suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Jean MENE-SAFRANE, Bernard UTHURRY, Philippe GARROTE, Jean-Michel BRUGIDOU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

---

## RAPPORT N°3

### PARVIS : AVENANT AUX MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET OPC

M. MINJUZAN précise que comme pour la médiathèque, les marchés travaux du Parvis sont réglés ou en cours de règlement à l'exception de FAURE SILVA pour les mêmes raisons et de l'entreprise GMT qui n'a toujours pas fourni son Dossier d'Ouvrages Exécutés. Le bilan de cette opération vous sera donc présenté lors d'une prochaine séance.

Cependant, les éléments en notre possession nous ont permis de dresser un premier bilan :

- Le dernier avenant aux marchés travaux. Il s'agit de l'avenant n° 4 au marché FAURE SILVA (lot 1) pour un montant de 3 139.36 € HT qui concerne différentes petites adaptations du chantier (plus et moins values). Il a été établi après de nombreuses discussions avec l'entreprise et le maître d'oeuvre et remplace le dernier avenant présenté lors de la séance du 29 mars 2010.

- Pour le marché de maîtrise d'oeuvre : le dernier avenant concerne l'augmentation de la masse des travaux, des travaux supplémentaires dus à la défaillance de l'entreprise FAURE SILVA (qui font l'objet de pénalités à l'entreprise), l'augmentation du délai d'exécution (mission DET) et des prestations que le maître d'oeuvre a été amené à conduire pour la fin des travaux (grilles, garde corps, escalier de secours) soit un montant de 16 547.00 € HT.

- Pour l'OPC : l'avenant définitif concerne comme pour le maître d'oeuvre, l'augmentation des délais, soit un montant de 2 120.10 € HT

La ville d'Oloron, pour laquelle nous assurons la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération, a été informée et a donné son accord sur ces propositions.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget de l'opération.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants définitifs aux marchés FAURE SILVA, de maîtrise d'oeuvre et OPC de l'opération PARVIS
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 février 2011.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT